

# VERSION AMENDÉE

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	26 mars 2024
Numéro	24.141	Heure	21h01

<b>Auteur-e(-s) :</b> Député-e-s interpartis	<b>Lié à</b> (facultatif) : ad
<b>Titre :</b> Révision du mode de gouvernance de l'école obligatoire	
<b>Contenu :</b> Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de faire un bilan et d'évaluer la nécessité de réviser le mode de gouvernance de l'école obligatoire. Le transfert de compétences au canton pourrait permettre d'avoir une meilleure gestion des ressources et des coûts, une équité entre les cercles scolaires et les élèves, ainsi qu'un pouvoir décisionnel cantonal renforcé, tout en laissant aux communes certaines prérogatives.	
<b>Développement</b> (obligatoire) : Plus de dix ans après la régionalisation de l'école, qui s'est faite en 2012 dans notre canton, nous constatons plusieurs dysfonctionnements : <ul style="list-style-type: none"><li>– Des disparités sont apparues entre les différents cercles scolaires (notamment en termes de mise en place de soutien aux élèves en difficulté) ;</li><li>– Les coûts relatifs à l'éducation ont considérablement augmenté pour les communes ;</li><li>– Un manque de clarté sur les responsabilités de chacun (canton/communes) ;</li><li>– Des problématiques liées à l'inclusion mal encadrée.</li></ul> Avoir une politique commune et cohérente au sein d'un même canton nous paraît essentiel et ce n'est malheureusement pas le cas actuellement. En effet, communes et canton se renvoient la balle en permanence sur les responsabilités de chacun et, par conséquent, une clarification s'impose, et rapidement ! Enfin, le législatif cantonal doit pouvoir s'exprimer sur les décisions relatives à l'école obligatoire et, pour ce faire, une révision du mode de gouvernance est impérative.	
<b>Demande d'urgence :</b> NON	

<b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Roxann Durini		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Quentin Di Meo	Manon Freitag	Clarence Chollet
Mireille Tissot-Daguette	Armin Kapetanovic	

# VERSION NON AMENDÉE

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	26 mars 2024
Numéro	24.141	Heure	21h01

<b>Auteur-e(-s) :</b> Député-e-s interpartis	<b>Lié à</b> (facultatif) : <b>ad</b>
<b>Titre :</b> Révision du mode de gouvernance de l'école obligatoire	
<b>Contenu :</b> Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de réviser le mode de gouvernance de l'école obligatoire. Cela permettrait d'avoir une meilleure gestion des ressources et des coûts, une équité entre les cercles scolaires et les élèves, ainsi qu'un pouvoir décisionnel cantonal renforcé, tout en laissant aux communes certaines prérogatives.	
<b>Développement</b> (obligatoire) : Plus de dix ans après la régionalisation de l'école, qui s'est faite en 2012 dans notre canton, nous constatons plusieurs dysfonctionnements : <ul style="list-style-type: none"><li>– Des disparités sont apparues entre les différents cercles scolaires (notamment en termes de mise en place de soutien aux élèves en difficulté) ;</li><li>– Les coûts relatifs à l'éducation ont considérablement augmenté pour les communes ;</li><li>– Un manque de clarté sur les responsabilités de chacun (canton/communes) ;</li><li>– Des problématiques liées à l'inclusion mal encadrée.</li></ul> Avoir une politique commune et cohérente au sein d'un même canton nous paraît essentiel et ce n'est malheureusement pas le cas actuellement. En effet, communes et canton se renvoient la balle en permanence sur les responsabilités de chacun et, par conséquent, une clarification s'impose, et rapidement ! Enfin, le législatif cantonal doit pouvoir s'exprimer sur les décisions relatives à l'école obligatoire et, pour ce faire, une révision du mode de gouvernance est impérative.	
<b>Demande d'urgence :</b> NON	

<b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Roxann Durini		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Quentin Di Meo	Manon Freitag	Clarence Chollet
Mireille Tissot-Daguette	Armin Kapetanovic	